

FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE

(FCP EN COURS DE LIQUIDATION)

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE en liquidation », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 196.865, un actif net de D : 196.115 et un déficit de D : 89.030.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, dans un contexte de liquidation conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Vérifications et informations spécifiques

Les conseils d'administrations du gestionnaire réunis le 15 Juillet 2020 et le 1^{er} Octobre 2020 ont décidé respectivement la liquidation du fonds et la désignation de Monsieur Raouf AOUADI pour assurer l'opération.

Le gestionnaire n'a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour la liquidation du fonds qu'à la date du 24 Septembre 2020.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 2 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	3	-	661 533
Actions et droits rattachés		-	500 609
Obligations et valeurs assimilées		-	154 633
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	6 291
Placements monétaires et disponibilités		196 594	169 662
Placements monétaires	4	196 594	169 662
Créances d'exploitation	5	271	6 046
TOTAL ACTIF		196 865	837 241
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	653	4 105
Autres créditeurs divers	7	97	70
TOTAL PASSIF		750	4 175
ACTIF NET			
Capital	8	195 041	820 234
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		1 074	12 832
ACTIF NET		196 115	833 066
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		196 865	837 241

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	9	7 745	27 251
Dividendes		234	18 401
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 511	8 850
Revenus des placements monétaires	10	1 668	2 656
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 413	29 907
Charges de gestion des placements	11	(9 069)	(16 243)
REVENU NET DES PLACEMENTS		344	13 664
Autres charges	12	(408)	(832)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(64)	12 832
Régularisation du résultat d'exploitation		1 138	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 074	12 832
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 138)	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(9 415)	(21 656)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(76 950)	9 943
Frais de négociation de titres		(2 601)	(2 633)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(89 030)	(1 514)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(89 030)	(1 514)
Résultat d'exploitation	(64)	12 832
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(9 415)	(21 656)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(76 950)	9 943
Frais de négociation de titres	(2 601)	(2 633)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(547 921)	-
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	(602 552)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	53 493	-
- Régularisation des sommes distribuables	1 138	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(636 951)	(1 514)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	833 066	834 580
En fin de l'exercice	196 115	833 066
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	6 157	6 157
En fin de l'exercice	1 634	6 157
VALEUR LIQUIDATIVE	120,021	135,304
TAUX DE RENDEMENT	(11,29%)	(0,18%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de capitalisation. Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

Les conseils d'administrations du gestionnaire réunis le 15 Juillet 2020 et le 1^{er} Octobre 2020 ont décidé respectivement la liquidation du fonds et la désignation de Monsieur Raouf AOUADI pour assurer l'opération.

L'agrément de liquidation a été obtenu le 24 Septembre 2020.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis dans un contexte de liquidation et conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Mouvements du portefeuille

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2019	647 347	4 771	9 415	661 533	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	19 865			19 865	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions	(512 361)			(512 361)	(76 605)
Obligations	(51 961)			(51 961)	
Bons du trésor assimilables	(96 600)			(96 600)	(300)
Titres OPCVM	(6 290)			(6 290)	(45)
Variation des plus ou moins value latentes			(9 415)	(9 415)	
Variation des intérêts courus		(4 771)		(4 771)	
Soldes au 31 décembre 2020	-	-	-	-	(76 950)

Note 4 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 196.594 et représente les dépôt à vue auprès de la BNA rémunérés au taux de 2% l'an.

Note 5 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 271, contre D : 6.046 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Cession de titres à encaisser	-	5 777
Intérêt à recevoir sur dépôts à vue	271	269
Total	271	6 046

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 653, contre D : 4.105 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	-	2 984
Rémunération du dépositaire	653	1 121
Total	653	4 105

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 97, contre D : 70 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	-	70
Retenues à la source	97	-
Total	97	70

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	820 234
Nombre de parts	6 157
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(602 552)
Nombre de parts rachetées	(4 523)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(9 415)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(76 950)
Régularisation des sommes non distribuables	62 920
Frais de négociation de titres	(2 601)
Résultat incorporé à la V.L	12 832
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(9 427)

Capital au 31-12-2020

Montant	195 041
Nombre de parts	1 634
Nombre de copropriétaires	3

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 7.745, contre D : 27.251 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	Année 2020	
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées	234	18 401
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	2 764	4 004
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	4 747	4 846
TOTAL	7 745	27 251

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 1.668, contre D : 2.656 au 31 décembre 2019 et représente les intérêts des dépôts.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à D : 9.069, contre D : 16.243 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	5 767	11 810
Rémunération du dépositaire et du distributeur	3 302	4 433
Total	9 069	16 243

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 408, contre D : 832 au 31 décembre 2019, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	5,761	4,857	5,005	3,177	2,543
Charges de gestion des placements	(5,550)	(2,638)	(3,118)	(2,208)	(2,038)
Revenus net des placements	0,211	2,219	1,887	0,969	0,504
Autres charges	(0,250)	(0,135)	(0,159)	(0,112)	(0,089)
Résultat d'exploitation (1)	(0,039)	2,084	1,728	0,857	0,416
Régularisation du résultat d'exploitation	0,696	-	(0,206)	(0,108)	0,495
Sommes distribuables de l'exercice	0,657	2,084	1,522	0,748	0,911
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5,762)	(3,517)	(3,630)	4,887	1,871
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(47,093)	1,615	5,115	1,887	(0,439)
Frais de négociation de titres	(1,592)	(0,428)	(0,518)	(0,713)	(0,428)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(54,447)	(2,330)	0,967	6,061	1,004
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(54,486)	(0,246)	2,695	6,918	1,420
Résultat non distribuable de l'exercice	(54,447)	(2,330)	0,967	6,061	1,004
Régularisation du résultat non distribuable	38,507	-	(0,464)	0,289	0,238
Sommes non distribuables de l'exercice	(15,940)	(2,330)	0,504	6,350	1,243
Valeur liquidative	120,021	135,304	135,550	133,524	126,425
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	4,35%	1,95%	2,32%	1,70%	1,63%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,10%	0,12%	0,09%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,51%	1,54%	1,13%	0,58%	0,73%

13.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.